



Communiqué n° 17 du 3 juillet 2019

ARBORICULTURE

SITUATION ACTUELLE DE *DROSOPHILA SUZUKII*

Même si les captures de *D. suzukii* dans les pièges restent très faibles lors du relevé de ce lundi, avec en moyenne moins d'un individu par piège, des pontes sur cerises sont observées. Il est donc important de continuer les observations, d'appliquer les mesures d'hygiène et de réduire si possible l'intervalle entre les récoltes.

PUCERON LANIGERE

Lors des contrôles d'été de la semaine dernière, la présence de pucerons lanigères a été observée sur certaines parcelles. En cas de faible attaque, le parasitoïde *Aphelinus mali*, devrait suffire à maîtriser les foyers. S'ils sont déjà fortement développés, ils vont nécessiter une intervention avec du spirotetramat ou du pirimicarbe sur les variétés précoces et sensibles.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Dans les parcelles contrôlées cette semaine, le pourcentage de fruits fraîchement percés par le carpocapse se situe en général entre 0.9 et 7 %. Si cela n'a pas déjà été fait, un traitement larvicide est à prévoir. Choisir de préférence des produits ayant une bonne rémanence et ménageant les auxiliaires et les abeilles.

FEU BACTERIEN

Des parcelles de pommiers et une parcelle de poirier ont été diagnostiquées positives au feu bactérien dans la plaine de Bramois. Les mesures d'élimination sont en cours. Cette maladie causée par la bactérie *Erwinia amylovora* est particulièrement dangereuse et très contagieuse. Sur les arbres fruitiers, ce sont surtout les fruits à pépins, dans l'ordre le cognassier, le poirier et le pommier qui sont attaqués. Mais des plantes ornementales, comme certains Cotoneaster, le Pyracantha et l'aubépine, sont particulièrement sensibles à cette maladie.

Les symptômes les plus caractéristiques sont le flétrissement des jeunes pousses, qui prennent une forme de crosse. Les feuilles deviennent brunes, des branches entières ou des parties de branches peuvent sécher.

Les producteurs de la région concernée doivent contrôler systématiquement les cultures. En cas de doute, ne pas se déplacer dans d'autres cultures sans désinfection des outils, des chaussures et changement d'habits, ni se déplacer en véhicules agricoles de parcelle en parcelle. L'office cantonal d'arboriculture va intensifier les inspections aux abords des parcelles touchées. Il recommande également à tout citoyen de la région d'observer particulièrement ses arbres à pépins et de signaler tout cas suspect au tél. 027/606 76 20.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.feubacterien.ch



VITICULTURE

MILDIU OÏDIUM

Les infections de mildiou sont discrètes, toutefois quelques taches d'huiles ont été observées suites aux précipitations du 21-22 juin. Le mildiou pouvant se développer jusqu'à des températures de 35°C et le stade fermeture de la grappe n'étant pas atteint, le niveau de risque d'infection s'élève en vue des précipitations annoncées courant de cette semaine. Il est conseillé d'intervenir avant les prochaines pluies surtout si vous observez des symptômes (taches d'huile) et de renouveler les traitements à intervalle de 10 à 14 jours (selon les produits utilisés) jusqu'à la fermeture de la grappe.

Les conditions météo actuelles demeurent particulièrement favorables à l'oïdium, nous recommandons de ne pas attendre plus de 14 jours entre deux interventions jusqu'à la fermeture de la grappe en prenant soin d'alterner les groupes chimiques pour éviter les résistances. Suite aux contrôles Vitival, la présence d'oïdium sur feuilles et / ou sur grappes a été détectée dans des parcelles sensibles des régions de Fully, Riddes, Ayent, Flanthey, Leytron, Saillon, Loèche. En cas d'attaque déclarée (symptômes d'oïdium sur grappes), un poudrage au soufre (maximum 25 kg/ha) peut être envisagé. Attention, ne pas effectuer ce traitement à plus de 30°C, risque de brûlures. Conditions optimales : 25°C à 28°C, bonne luminosité, absence d'orage en fin de journée. Si les conditions ne sont pas remplies, l'application de soufre mouillable montre aussi une certaine efficacité curative.

En cas d'irrigation par aspersion, il est nécessaire d'effectuer un traitement contre les maladies dans les 2 à 3 jours qui suivent.

GRELE

Lors du dégrappage, éliminer les grappes potentiellement abîmées par la grêle. L'ensoleillement annoncé pour ces prochains jours et des précipitations faibles (<10mm) favorisera une cicatrisation plus rapides des éventuelles blessures sur les baies.

POURRITURES GRISES

Dans la majorité des situations, les mesures préventives suffisent à limiter le développement du botrytis : aérer correctement la zone des grappes par un défeuillage et un dégrappage adapté au cépage, éviter toutes blessures aux grains, maîtriser correctement l'irrigation et la vigueur de la vigne. Couper les grappes par le milieu montre une excellente efficacité, généralement supérieure à celle d'un traitement chimique ; cette pratique réduit également les risques de blocage de maturation en fin de saison et limite le dessèchement de la rafle.

Si nécessaire, un traitement spécifique peut être effectué juste avant la fermeture de la grappe sur les cépages ou parcelles sensibles.